samro
Le Moteur de la Semi-Remorque

NOTICE DESCRIPTIVE

Remorque essieux centraux

Type : CD18MH

ATTENTION ! Il est interdit d'atteler un véhicule remorqué à ligne de commande électrique de freinage (système EBS), à un véhicul à moteur des catégories N2 ou N3, qui ne soit pas équipé à la fois d'un avertisseur optique distinct et d'une prise spéciale pour le système anti-blocage de la remorque (ISO 7638).
Un pictogramme placé à proximité des mains d'accouplement rappelle cette obligation.

0. GENERALITES

0.1. **Constructeur** : **S E G sa**
BP 175 Z.I de jericho- Allée du pont Noget
85203 FONTENAY-LE-COMTE Cedex

Usine de fabrication : **SEG** 85200 FONTENAY-LE-COMTE — **NSER** 44390 NORT SUR ERDRE — **BSRT** 42510 BALBIGNY

0.3. **Marque :** SAMRO
0.5. **Catégorie internationale :** O4
0.6. **Genre :** REM (Remorque routière)
RETC (Remorque pour transports combinés)
0.7. **Type :** **CD18MH**
Variante(s) : Non concerné
Version(s) : P et A / E
0.7.1. Décodage des TVV: Versions représentées par le 10ème caractère et le 11ème caractère du numéro d'identification.

Suspension (10ème caractère) :	**P** (suspension pneumatique)	
Système anti-blocage (11ème caractère) :	**A** (ABS)	**E** (EBS)

1. CONSTITUTION GENERALE

1.1. **Nombre d'essieux et de roues :** 2 essieux de marque FONTENAX type FMB22 - 4 roues en monte simple.

1.2. **Dimension des pneumatiques :**

Charge admissible sur l'essieu ≤			7100 Kg	8000 Kg	9000 Kg
Indice mini de charge			152	156	160
Pneumatiques	indice	R dyn (mm)	Simple	Simple	Simple
456/40 R 22.5	160	454	X	X	X
455/45 R 22.5	160	476	X	X	X
385/55 R 22.5	160	483	X	X	X
295/80 R 22.5	152/148	506	X	-	-
385/65 R 22.5	160	518	X	X	X
315/80 R 22.5	156/150	522	X	X	-

Tout changement de dimensions de pneumatiques, nécessite un reparamétrage de l'EBS.
Tous les pneumatiques du véhicule doivent être de même dimension.

Indice de vitesse minimum : J (100 km/h)
Rayon de roulement dynamique : Compris entre 450 mm et 522 mm.

1.3. **Constitution du Châssis ou de la coque :** Assemblage soudé ou boulonné en acier construit avec 2 longerons " en I reconstitués " entrecroisés par des traverses. Timon d'attelage fixe ou réglable

2. MASSES ET DIMENSIONS (kg et m)

Au sein de la présente notice, les essieux sont numérotés de l'avant du véhicule vers l'arrière.

Les remorques sont réceptionnées à différents PTAC, la valeur retenue est précisée sur le certificat de conformité.

La constitution du véhicule est inchangée à l'exception des pneumatiques dont les possibilités de montage en fonction du PTAC sont précisés dans le tableau (voir § 1.2)

Tout changement de PTAC dans une même version après mise en circulation doit donner lieu à la rectification du certificat d'immatriculation et de la valeur marquée sur la plaque de tare, cette modification devant être effectuée par le propriétaire, une demande devant être adressée à la Préfecture accompagnée d'un justificatif établi par la DRIRE.

2.1. **Masses en charge maximum Admissible en service dans l'état (PTAC) :**	11 000	14 000	15 990	15 990	18 000
2.4. **Masse en charge techniquement Admissible :**	13 000	15 000	17 000	18 000	19 000
2.5. **Charges maximales admissibles :**					
2.5.1. Sur l'essieu 1	6 000	7 000	8 000	8 500	9 000
2.5.2. Sur l'essieu 2	6 000	7 000	8 000	8 500	9 000
2.5.4. Sur le crochet d'attelage	1000	1 000	1 000	1 000	1 000

2.7. **Voie des essieux :** 1,8 à 2,20 m
2.8. **Empattement** (distance axe d'attelage / axe du train roulant) : 4 à 8 m
2.8.1. Empattement du train roulant : 1,15 à 2 m entre essieux consécutifs.

VALEURS LIMITES A RESPECTER APRES CARROSSAGE DU VEHICULE :

2.9. **Poids à vide du véhicule en ordre de marche, valeurs limites minimales pour le véhicule carrossé :**
2.9.0. Total : 2 200 kg
2.9.1. Sur l' essieu 1 : 1 100 kg
2.9.2. Sur l' essieu 2 : 1 100 kg
2.9.4. Sur le crochet d'attelage : 0 kg
2.10. **Porte à faux avant** (hors timon-à l'axe du train roulant): 2 à 6 m
2.11. **Porte à faux arrière** (à l'axe du train roulant):
2.11.1. Mini sans ferrure ni accessoire : 2 m
2.11.2. Maxi sans ferrure ni accessoire : 6 m
2.11.3. Maxi avec ferrures et accessoires : 6,12 m

2.12. Longueur hors tout :
2.12.1 Sans flèche d'attelage : 4 à 12 m
2.12.2 Avec flèche d'attelage : 6 à 14 m
2.13. Largeur hors tout : maxi 2,55 m
2.60 m pour carrosserie FGTD à paroi d'épaisseur 0.045 m minimum

3. MOTEUR sans objet
4. TRANSMISSION DU MOUVEMENT sans objet
5. SUSPENSION Version P : Suspension pneumatique
6. DIRECTION sans objet
7. FREINAGE Version A : Freinage conforme au règlement ECE R13.09
Version E : Freinage conforme au règlement ECE R13.09

7.1. Frein de service : Système pneumatique agissant sur toutes les roues du véhicule.
7.2. Répartiteur de freinage : Oui, module les efforts de freinage en fonction de la charge sur le train roulant. (intégré au calculateur dans le cas de freinage électrique EBS)

	Loi de correction
ABS	***PS = 0.544 pr l essieu + 1.4***
EBS	***PS = 0.633 pr l essieu + 0.6***

PS : pression de sortie
pr/ess : Masse moyenne sur un essieu en tonne
Pression de commande = 6.5 bars

7.2.1. Système anti-bloqueur des roues : Version ABS

Marque	Type	Configurations			Catégorie
HALDEX	Modular	2S/2M	4S/2M	-	A
	Modal	2S/2M	4S/2M	4S/3M	A
WABCO	VCS	2S/2M	4S/2M	4S/3M	A
	VCS II	2S/2M	4S/2M	4S/3M	A
KNORR (BOSCH)	KB3-TA	2S/2M	4S/2M	4S/3M	A
	A-18	2S/2M	-	-	A

Alimentation par prise ISO 7638 (5 broches)

Version EBS

Marque	Type	Configurations				Catégorie
HALDEX	EB+	2S/2M	4S/2M	-	4S/3M	A
WABCO	Trailer EBS	2S/2M	4S/2M	4S/2M +1	4S/3M	A
KNORR	TEBS	2S/2M	4S/2M	-	-	A

Alimentation par prise ISO 7638 (7 broches)
(Les EBS peuvent être équipé d'options suivant les fabriquants)

7.3. Frein de secours : Agit sur toutes les roues
7.3.1. Frein en cas de rupture d'attelage
7.4. Frein de stationnement : commande manuelle par bouton poussoir : transmission pneumatique agissant sur les vases à ressort de un ou deux essieux.

7.5. Mode de transmission des efforts aux roues : pneumatique
7.5.1. Frein de service
7.5.2. Frein de secours
7.5.2.1. Frein en cas de rupture d'attelage : Version ABS: la valve relais d'urgence alimente automatiquement en pression le circuit de service.
Version EBS : lorsque la liaison avec le véhicule tracteur est équipée :
- d'une prise ISO 7638 1985 (5 broches) fonctionnement automatique dans tous les cas
- d'une prise ISO 7638 1996 (7 broches) suivant le fonctionnement spécifique de l'EBS

7.5.3. Frein de Stationnement par vase à ressort .
7.6. Assistance de freins :
7.6.1. Frein de service : pneumatique
7.6.2. Frein de secours (rupture d'attelage) : pneumatique
7.6.3. Frein de stationnement : Non
7.7. Réservoir de fluide ou d'énergie : 1 ou plusieurs réservoirs d'air comprimé d'une contenance minimale de 120 l.
Servitude : en option, 60 L pour la suspension pneumatique et adjonction éventuelle de réservoirs selon les équipements complémentaires.
Isolation des servitudes : par valve de barrage avec retour tarée à 5.6 bars mini

7.8. Type de frein : A disques de Ø 430 mm et d'épaisseur 45 mm
Marque FONTENAX- type SN7 ou SB7 (homologation IDIADA 0208156 ou 0205564)

8. CARROSSERIE
8.1. Carrosserie : Le véhicule est livré en châssis nu
8.9. Dispositif de protection latérale : Oui (*)
8.10. Dispositif de protection contre l'encastrement :
8.10.2. Arrière Oui *(en option, peut être remplacé par un hayon élévateur)* (*)
8. 11. Système anti-projections : Oui.(*)

() La présence des protections latérales, de la protection arrière et du système anti-projections est indiquée sur le certificat de conformité. Ces dispositifs peuvent être montés par un carrossier.*

9. ECLAIRAGE ET SIGNALISATION
9.3. Feux de position :
9.3.1. Avant 2 combinés avec les dispositifs réfléchissants avant ou deux indépendants.
9.3.2. Latéraux 2 à 5 de chaque côté combinés avec les dispositifs réfléchissants latéraux ou indépendants.
9.4. Feux de position arrière : 2 ou 4
9.5. Indicateurs de changement de direction :
9.5.2. Arrière 2 ou 4 groupés aux feux de position arrière.
9.6. Feux stop : 2 ou 4 incorporés aux feux de position arrière.
9.7. Eclairage de la plaque d'immatriculation : 1 ou 2 indépendant(s) ou combiné(s).

9.8. Dispositifs réfléchissants :	
9.8.1 Avant :	2 combinés avec les feux de positions avant ou 2 indépendants.
9.8.2 Arrière :	2 triangulaires
9.8.3 Latéraux:	2 à 5 de chaque côté combinés avec les feux de position latéraux ou indépendants
9.9. Feux de détresse :	Fonctionnement simultané des indicateurs de changement de direction commandé par le véhicule tracteur.
9.10. Feux de marche arrière :	1 ou 2 groupés aux feux de position arrière.
9.11 Feux de brouillard :	
9.11.2 Feux de brouillard arrière :	1 à gauche ou 2 groupés aux feux de position arrière.
9.12. Feux d'encombrement :	
9.12.1. Avant	2 indépendants ou groupés .
9.12.2. Arrière	2 indépendants ou groupés .
9.13. Dispositif de signalisation complémentaire arrière :	Oui conforme au règlement ECE R70-01.

10. DIVERS

10.1 Accessoires:	
10.1.6 Extincteur :	en option
10.2. Marques d'identité :	
10.2.1. Emplacement de la plaque constructeur	Sur le longeron droit à l'avant du châssis.
10.2.2. Emplacement de la frappe à froid du numéro d'identification	à proximité de la plaque constructeur.
10.2.3. Structure du numéro d'identification	

VK1CD18MH * * * * * * * * *

WMI : code constructeur
Type de véhicule : C (Remorque à essieux centraux)
Nombre d'essieux : 2 essieux (D= 2 essieux)
PTAC maximum du véhicule en tonnes
Marque de l'essieu : FONTENAX (Mercedes)
Type de frein et roue: H (frein à disque Ø 430 avec roues R22.5 ")
Suspension : P
Version : Système antiblocage : A (ABS) / E (EBS)
Année de fabrication (Code ISO)
Site de fabrication (0=Fontenay-le-Comte / 1=Nort sur erdre / 2=Balbigny)
N°de série

10.2.4 Le numéro d'identification commence à	VK1CD18MHPE700072

11. VISITES TECHNIQUES

11.1 Emplacement de la plaque de correcteur :	A proximité de la plaque du constructeur
11.2 Pression déclarée par le constructeur (bars):	6.5 minimum à la commande

	Essieu 1	Essieu 2
vases	16" ou 16/16" ou 16/24"	16/16" ou 16/24"
Leviers	88	88
Sp mini	49	49

11.5 Longueur des bras de leviers (mm):
11.6 Course maximale des actionneurs de freins (mm):

11.7 Nature du repérage des réservoirs d'air en fonction de leur affectation :

Repère	Affectation
F	Freins
S	Suspension/Servitude

PROCES-VERBAL DE RECEPTION PAR TYPE

résulte des constatations effectuées à la demande du constructeur, SEG sa BP 175 85203 FONTENAY-LE-COMTE Cedex, que les véhicules de :
catégorie internationale : O4 genre : REM ou RETC marque : SAMRO dont les types-variantes-versions suivent : CD18MH PA, PE

vrés en châssis nu, satisfont aux dispositions des articles R 311 -1 à R 318-5, R 321-20 et R 413-13 du code de la route et des arrêtés ministériels pris en application , pour la catégorie du véhicule concerné.
devra être vérifié, après complément du véhicule qu'il satisfait aux dispositions des articles R311-1 à R318-5, R 321-20 et R 413-13 du code de la route et des arrêtés ministériels pris en application pour
catégorie du type complété.

ota : Freinage conforme au règlement ECE R13/09

ENTIONS PARTICULIERES : *« Véhicule disposant d'un engin de manutention (HAYON ELEVATEUR)»*

Vu et approuvé, enregistré sous le numéro : N.034.03.02

Fait à Nantes, le 09 Mai 2007

Pour le DRIRE des Pays de la Loire
et par délégation,
l'ingénieur Divisionnaire de l'industrie et des Mines

André PERRIER

Fait à La Roche sur Yon, le 17 Avril 2007

Le technicien supérieur de l'industrie et des Mines

Benoist MELGET

CERTIFICAT DE CONFORMITÉ
(Véhicule livrés en châssis nu)

Nous, soussigné S E G sa, BP 175 Allée du Pont Noget / Z.I. de Jéricho 85203 FONTENAY-LE-COMTE Cedex, constructeurs de remorqu semi-remorques, certifions :

Que le véhicule en châssis nu (voir nota) :

(2) Dénomination :

(D1) Marque SAMRO

(D2) Type Variante Version CD18MH [PA] [PE] (1)

(D3) Dénomination commerciale non concerné

(E) Numéro d'identification ou numéro d'ordre dans la série du type : (3)

VK1CD18MH P,E,9,2,0,2,1,2,

(F1) Masse en charge maximale techniquement admissible(Kg) :	~~13 000~~	~~15 000~~	~~17 000~~	~~18 000~~	19 000
(F2) Masse en charge maximale admissible en service dans l'état (PTAC) (Kg) :	~~11 000~~	~~14 000~~	~~15 990~~	~~15 990~~	18 000

(F3) Masse en charge maximale admissible de l'ensemble en service dans l'état (PTRA) : non concerné

(J) Catégorie internationale : O4

(J1) Genre national : REM ou ~~RETC~~

(K) Numéro de la réception par type : N.034.03.02

(P1) Cylindrée (cm3) : non concerné

(P2) Puissance net maximale (kW) : non concerné

(P3) Source d'énergie : non concerné

(P6) Puissance administrative (CV) : non concerné

(Q) Rapport puissance/ masse (uniquement pour motocycle) (kW/kg) : non concerné

(S1) Nombre de place assise (y compris celle du conducteur) : non concerné

(U1) Niveau sonore à l'arrêt (dB[A]) : non concerné

(U2) Régime de rotation du moteur lui correspondant (mn^{-1}) non concerné

(V7) CO_2 (g/km) : non concerné

(V9) Classe environnementale : non concerné

(**) *Mention spéciale à porter sur la carte grise :* « ~~HAYON ELEVATEUR~~ » (1)

samro SEG
La Maison de la Semi-Remorque
Tél : 02 51 53 12 13 - Fax : 02 51 69 00 42
SIEGE SOCIAL : ZI DE JERICHO - ALLEE DU PONT NOGET
85203 FONTENAY LE COMTE CEDEX
SAS au CAPITAL de 1 906 372 EUROS
SIRET 335 836 251 000 19
RCS LA ROCHE SUR YON 335 836 251
COMMUNAUTAIRE FR 14 335 836 251

Est entièrement conforme au type variante version dont le prototype a fait l'objet du procès-verbal de réception ci-dessus (voir nota).

le véhicule sort de nos usines, le

pour être livré à : 12 JUIN 2009
(Nom et adresse de l'acheteur, ou à défaut du concessionnaire)

Fait à Fontenay-le-Comte / Nort sur erdre / Balbigny (1), le

(cachet et signature)

CARACTÉRISTIQUES PARTICULIERES (3):

- Type de pneumatiques : ~~455/40R22.5~~ ~~455/45R22.5~~ ~~385/55R22.5~~ ~~295/80R22.5~~ ~~385/65R22.5~~ ~~315/80R22.5~~ (1)
 - Empattement (mini 4 m - maxi 8 m) : 6,11 m
 - Entraxe essieux (mini 1.15 m - maxi 2 m) : 1,6 m
 - Porte à Faux avant (mini 2 m - maxi 6 m) : 3,26 m
 - Porte à Faux arrière (mini 2 m - maxi 6.12m) : 3,49 m
 - Dispositif anti-encastrement latéraux OUI ~~NON~~ (1)
 - Dispositif anti-encastrement arrière OUI ~~NON~~ (1)
 - Par un hayon élévateur ~~OUI~~ NON (1) (**)
 - Dispositif anti-projections OUI ~~NON~~ (1)
 - Freinage: ~~ABS~~ ~~EBS~~ (1)
 - Marque : ~~HALDEX~~ ~~WABCO~~ ~~KNORR~~ (1)
 - Configuration: ~~2S/2M~~ ~~4S/2M~~ ~~4S/2M +1~~ ~~4S/3M~~ (1)

(1) Rayer la mention inexacte .
(2) Références communautaires de la directive 1999/37/CE relative aux documents d'immatriculation.
(3) A préciser impérativement lors de la vente.

NOTA : Pour obtenir l'immatriculation du véhicule remorqué livré en châssis nu désigné ci-dessus, il doit être joint au présent certificat le procès verbal de réception par type et :
- Soit un procès verbal de contrôle de conformité initial validé par l'annexe III de l'arrêté du 18 novembre 2005 relatif au contrôle de conformité initial.(sauf pour RESP).
- Soit un certificat de carrossage conforme à l'annexe VII de l'arrêté du 19 juillet 1954 relatif à la réception des véhicules (sauf pour RESP).
- Soit un procès verbal de réception à titre isolé.
- Soit un certificat de conformité complémentaire accompagné du procès verbal de réception complémentaire.

ANNEXE 3

PROCES-VERBAL DE CONTROLE DE CONFORMITE INITIAL D'UN VEHICULE

Date du contrôle :	04/06/09	N° de contrôle :	950786
Carrossier : SEG SAMRO Z.I.de jéricho 85200 FONTENAY LE COMTE			
date d'échéance de la qualification : *(voir verso)*	24 octobre 2009		

IDENTIFICATION DU VEHICULE *(2)* :

(D1)	*Marque :*	SAMRO
(D2)	*Type Variante Version :*	CD18MH
(E)	*Numéro d'identification ou numéro d'ordre dans la série du type :*	VK1CD18MHPE920212
(F2)	*Masse en charge maximale admissible en service dans l'état (PTAC) (kg) :*	**18 000**
(F3)	*Masse en charge maximale admissible de l'ensemble en service dans l'état (PTRA) (kg) :*	*non concerné*
(G)	*Masse en service (G1+75 Kg) :*	*non concerné*
(G1)	*Poids à vide nationale (PV) (kg) :*	4 670
(J1)	*Genre national (3) :*	REM
(J3)	*Carrosserie (désignation nationale) (4) :*	PLSC
(S1)	*Nombre de places assises (y compris celle du conducteur) :*	*non concerné*

Voir certificat de conformité du véhicule de base pour les rubriques suivantes : (D3), (F1), (J), (K), (P1), (P2), (P3), (P6), (U1), (U2), (V7), (V9)

DIMENSIONS :

Longueur : L = 9.600 m *Largeur l =* 2.550 m *Surface L x l =* 24.48 m²

ENGAGEMENT DU CARROSSIER :

je soussigné, SEG SAMRO, certifie :

- disposer d'une qualification en cours de validité au titre de l'article R323-25 du code de la route;
- avoir carrossé le véhicule identifié ci-dessus ;
- que ce véhicule peut être immatriculé sans réception complémentaire compte tenu de ce que :
 - le châssis est resté conforme au type décrit dans la notice du constructeur et n'a subi aucune transformation;
 - le véhicule satisfait, dans les conditions prévues par les arrêtés d'application, aux dispositions des articles R311-1 à R318-8, R321-10 et R413-13 du code de la route, pour la catégorie du véhicule concerné;
 - le porte-à-faux arrière du véhicule, non compris les ferrures et charnières satisfait aux limites minimale et maximale fixées par le constructeur :
 - dans sa notice descriptive (1);
 - ~~dans l'accord fourni par son service technique (1);~~

 et la longueur des ferrures est inférieure à 120 mm.
 - les poids en charge sur les essieux sont égaux ou supérieurs aux charges au sol minimales, et inférieurs ou égaux aux charges au sol maximales prévue par le constructeur;
 - la largeur du véhicule n'excède pas celle fixée par le constructeur;
 - le genre J1 n'est pas TCP;
 - le genre J1n'est pas en double genre et la carrosserie J3 n'est pas en double carrosserie.

Fait à Fontenay le comte, le 04/06/09

samro SEG
Le Moteur de la Semi-Remorque
Tél : 02 51 53 12 13 - Fax : 02 51 69 00 42
SIEGE SOCIAL : ZI DE JERICHO - ALLEE DU PONT KOGET
85203 FONTENAY LE COMTE CEDEX
SAS au CAPITAL de 1 303 398 EUROS
SIRET 325 836 280 000 19
RCS LA ROCHE SUR YON 325 836 280
CODE NAF : 342 A/TVA INTRACOMMUNAUTAIRE FR 14 325 836 280

(1) Rayer la ou les mentions inutiles

(2) Références communautaires de la directive 1999/37CE relative aux documents d'immatriculation. Pour les rubriques inchangées, reprendre les données de la réception du véhicule incomplet

(3) J1 ne peut être différent de celui prévu sur la notice descriptive et ne doit pas être TCP

(4)J3 doit répondre à la nomenclaturedes carrosseries prévues par le code de la route

UTAC

Direction Technique
Département Homologation Coordination Technique/HCT

Autodrome de Linas-Montlhéry
BP 20212 – 91311 Montlhéry
cedex France
Tél. 33/(0) 1 69 80 17 00
Fax 33/(0)1 69 80 17 17
www.utac.com

ATTESTATION DE QUALIFICATION PROVISOIRE N° HCT/09.R1328-1

En application de l'article R 323-25 du Code de la Route et de l'article 4 de l'Arrêté du 18 novembre 2005 modifié par l'Arrêté du 5 novembre 2007

- RAISON SOCIALE	:	**SEG FONTENAY LE COMTE**
- USINES / ATELIERS	:	**SEG FONTENAY LE COMTE** Zone Industrielle de Jericho 10 Allée Pont Noget 85203 FONTENAY-LE-COMTE
- GAMME DE VEHICULES / COMPOSANTS	:	Catégories N2, N3, O3 et O4.
- PERIMETRE EVALUE	:	Procédures d'assurance de la qualité et Evaluation initiale.
- DOCUMENTS EXAMINES	:	Réglementation, dossier de suivi véhicule et plan d'actions correctives.
- DATE DE LA QUALIFICATION	:	**19 avril 2009**
- DATE LIMITE DE VALIDITE	:	**24 octobre 2009**

Ce certificat offre la garantie que les informations contenues dans ce document sous sa forme électronique n'ont pas été modifiées de quelque façon que ce soit.

Th. BOURDILLON
Responsable du service
Homologation Coordination Technique

ANNEXE 3

PROCES-VERBAL DE CONTROLE DE CONFORMITE INITIAL D'UN VEHICULE

Date du contrôle :	04/06/09	N° de contrôle :	950786
Carrossier : SEG SAMRO Z.I.de jéricho 85200 FONTENAY LE COMTE			
date d'échéance de la qualification : *(voir verso)*	24 octobre 2009		

IDENTIFICATION DU VEHICULE *(2)* :

(D1)	*Marque :*	SAMRO
(D2)	*Type Variante Version :*	CD18MH
(E)	*Numéro d'identification ou numéro d'ordre dans la série du type :*	VK1CD18MHPE920212
(F2)	*Masse en charge maximale admissible en service dans l'état (PTAC) (kg) :*	**18 000**
(F3)	*Masse en charge maximale admissible de l'ensemble en service dans l'état (PTRA) (kg) :*	*non concerné*
(G)	*Masse en service (G1+75 Kg) :*	*non concerné*
(G1)	*Poids à vide nationale (PV) (kg) :*	4 670
(J1)	*Genre national (3) :*	REM
(J3)	*Carrosserie (désignation nationale) (4) :*	PLSC
(S1)	*Nombre de places assises (y compris celle du conducteur) :*	*non concerné*

Voir certificat de conformité du véhicule de base pour les rubriques suivantes : (D3), (F1), (J), (K), (P1), (P2), (P3), (P6), (U1), (U2), (V7), (V9)

DIMENSIONS :

Longueur : L = 9.600 m *Largeur l =* 2.550 m *Surface L x l =* 24.48 m²

ENGAGEMENT DU CARROSSIER :

je soussigné, SEG SAMRO, certifie :

- disposer d'une qualification en cours de validité au titre de l'article R323-25 du code de la route;
- avoir carrossé le véhicule identifié ci-dessus ;
- que ce véhicule peut être immatriculé sans réception complémentaire compte tenu de ce que :
 - le châssis est resté conforme au type décrit dans la notice du constructeur et n'a subi aucune transformation;
 - le véhicule satisfait, dans les conditions prévues par les arrêtés d'application, aux dispositions des articles R311-1 à R318-8, R321-10 et R413-13 du code de la route, pour la catégorie du véhicule concerné;
 - le porte-à-faux arrière du véhicule, non compris les ferrures et charnières satisfait aux limites minimale et maximale fixées par le constructeur :
 - dans sa notice descriptive (1);
 - ~~dans l'accord fourni par son service technique (1);~~

 et la longueur des ferrures est inférieure à 120 mm.
 - les poids en charge sur les essieux sont égaux ou supérieurs aux charges au sol minimales, et inférieurs ou égaux aux charges au sol maximales prévue par le constructeur;
 - la largeur du véhicule n'excède pas celle fixée par le constructeur;
 - le genre J1 n'est pas TCP;
 - le genre J1n'est pas en double genre et la carrosserie J3 n'est pas en double carrosserie.

Fait à Fontenay le comte, le 04/06/09

samro SEG
Tél : 02 51 53 12 13 - Fax : 02 51 69 00
SIEGE SOCIAL : ZI DE JERICHO - ALLEE DU PONT
85203 FONTENAY LE COMTE CEDEX
SAS au CAPITAL de 1 303 326 EUROS
SIRET 305 836 289 000 19
RCS LA ROCHE SUR YON 305 836 289
CODE NAF : 342 AYVA INTRACOMMUNAUTAIRE FR 14 305 836 289

(1) Rayer la ou les mentions inutiles

(2) Références communautaires de la directive 1999/37CE relative aux documents d'immatriculation. Pour les rubriques inchangées, reprendre les données de la réception du véhicule incomplet

(3) J1 ne peut être différent de celui prévu sur la notice descriptive et ne doit pas être TCP

(4)J3 doit répondre à la nomenclaturedes carrosseries prévues par le code de la route

UTAC

Direction Technique
Département Homologation Coordination Technique/HCT

Autodrome de Linas-Montlhéry
BP 20212 – 91311 Montlhéry
cedex France
Tél. 33(0) 1 69 80 17 00
Fax 33(0)1 69 80 17 17
www.utac.com

ATTESTATION DE QUALIFICATION PROVISOIRE N° HCT/09.R1328-1

En application de l'article R 323-25 du Code de la Route et de l'article 4 de l'Arrêté du 18 novembre 2005 modifié par l'Arrêté du 5 novembre 2007

- RAISON SOCIALE	:	**SEG FONTENAY LE COMTE**
- USINES / ATELIERS	:	**SEG FONTENAY LE COMTE** Zone Industrielle de Jericho 10 Allée Pont Noget 85203 FONTENAY-LE-COMTE
- GAMME DE VEHICULES / COMPOSANTS	:	Catégories N2, N3, O3 et O4.
- PERIMETRE EVALUE	:	Procédures d'assurance de la qualité et évaluation initiale.
- DOCUMENTS EXAMINES	:	Réglementation, dossier de suivi véhicule et plan d'actions correctives.
- DATE DE LA QUALIFICATION	:	**19 avril 2009**
- DATE LIMITE DE VALIDITE	:	**24 octobre 2009**

Ce certificat offre la garantie que les informations contenues dans ce document sous sa forme électronique n'ont pas été modifiées de quelque façon que ce soit.

Th. BOURDILLON
Responsable du service
Homologation Coordination Technique